

La journée de carence enfin abrogée !

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique. Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leur détermination et mobilisation ont compté dans cette décision. [...] Vous trouverez sur notre site la lettre de la Ministre adressée à la FSU et notre communiqué de presse : <http://bordeaux.snuep.com/>

Déclarations du ministre de l'EN sur l'enseignement pro / France culture 13-02-2013

« Je pense qu'il y a une erreur d'analyse sur les lycées professionnels [...] En réalité, nous sommes excellents en professionnalisation, et les gens ne le savent pas assez, nous exportons nos lycées professionnels à l'étranger », indique le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, interrogé sur « France culture », mercredi 13 janvier 2013. « Mais qu'est-ce que nous ne donnons pas à nos lycéens professionnels ? Regardez l'histoire, regardez la littérature, les langues étrangères, et en réalité, il va falloir garder leur professionnalisme, mais leur donner le reste », explique-t-il. « Et donc curieusement [...] la revalorisation de la filière professionnelle viendra par le fait qu'on y mettra davantage d'humanité et de culture générale. »

Interrogé sur « des baisses des résultats » depuis la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillone indique : « Ça semble être difficile, effectivement, ce raccourcissement pour un certain nombre d'élèves, précisément ceux qui sont le plus en difficulté, en même temps, l'idée était bonne, c'était de montrer précisément qu'ils sont comme les autres, de les rapprocher de l'autre système. » Cette réforme fait l'objet d'« une mise à plat, une évaluation », précise Vincent Peillon. Le ministère envisagerait la réintroduction d'un parcours en quatre ans aux élèves en difficulté dans le parcours en trois ans.

Nos commentaires : Le Ministre reconnaît donc les difficultés liées à la généralisation du Bac Pro 3 ans. Il donne raison aux analyses que nous faisons depuis plus de 5 ans. Attendons néanmoins de voir les actes... Il est intéressant de noter aussi son intervention sur la culture générale et nos lycées pros. Nous avons toujours soutenu l'idée que nos élèves doivent marcher sur deux jambes pour devenir des citoyens et des travailleurs à part entière. D'où notre lutte incessante contre l'apprentissage qui enlève deux tiers d'enseignement pratique et théorique aux jeunes en formation. Certains pourtant se gaussent de cette intervention du Ministre sous prétexte qu'ils semblent découvrir ce qu'on fait dans nos lycées. Pour nous, recentrer le débat sur les heures d'enseignement et de formation dans nos bahuts est important, car avec les CCF, les stages,...et le bac Pro 3 ans, nos élèves ont de moins en moins d'heures de formation **Rappelons que la seule généralisation du Bac Pro 3 ans a fait perdre 600 heures d'enseignement technique et 400 heures d'enseignement général à nos élèves !!!**

L FSU appelle à la journée d'action du 5 mars prochain afin d'obtenir et gagner des droits sociaux. Il s'agit de construire une première mobilisation pour recréer l'espoir d'une véritable ambition sociale.

Les conséquences de la « Rénovation » de la voie professionnelle sur la DGH



education.gouv.fr

Entrez votre recherche ici

sur education.gouv.fr



LE SYSTÈME ÉDUCATIF | ÉCOLE | COLLÈGE | LYCÉE | POLITIQUE ÉDUCATIVE | CONCOURS, EMPLOIS, CARRIÈRES

Accueil > Le Bulletin officiel > 2009 > spécial n° 2 du 19 février 2009



Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009

Mise en oeuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009

Pour la clarté et la transparence nous mettons ici un comparatif de l'application de la DGH avant et après la rénovation de la voie professionnelle :

Avant la rénovation de la VP	Après la rénovation de la VP
Abrogation de l'arrêté du 17 juillet 2001 à l'issue de l'année scolaire 2008-2009.	Application de la circulaire 2009-028 du 18 février 2009.
Application des mêmes règles partout sur le territoire national et donc le droit d'exiger une dotation qui respecte ces grilles.	Multiplication des interprétations et donc des applications différentes aux niveaux national, académique et départemental.
Pour la même discipline et quelque soit le lieu, l'élève recevait la même dotation	Dans le même département et pour les mêmes sections, on trouve des dotations différentes.
Seuils de dédoublement : cette règle permettait d'exiger le dédoublement.	Absence de seuils et en plus on ne parle plus de dédoublement mais de groupes à effectifs réduits.
Cadrage des heures en classe entière et en groupe en fonction de chaque discipline.	Beaucoup plus d'enseignement en classe entière ce qui génère des grands problèmes
Grilles nationales et hebdomadaires	La tri-annualisation des heures
Des heures en classe en classe entière et dédoublement.	Globalisation des volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi que sa répartition laissée au seul libre arbitre des CE.

Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime

Signez la pétition sur notre site : <http://bordeaux.snuep.com/>

- Progression de 40 % entre 1960 et 1980,
- Entre 1980 et 2004, le salaire de toutes les catégories d'enseignants a baissé d'environ 20 %. Parallèlement, le pouvoir d'achat du salaire net moyen français a augmenté de 16 %, et celui du smic de 24 %.
- D'après L'OCDE, le salaire des enseignants a augmenté de 20 % dans la plupart des pays entre 2000 et 2009
- Le salaire de départ d'un enseignant en 1970 était environ deux fois supérieur au SMIC. Actuellement, il n'est plus que 1,4 fois plus élevé.

Sans Commentaires

Les aides européennes, dans le cadre de la PAC, sont calculées en fonction de la taille de la ferme. Ainsi en 2012 près de 6 milliards d'euros ont été partagés par 10000 grands agriculteurs, soit une moyenne de 600 000 par exploitation.

Le secteur d'automobile, en France, connaît une grave crise et cela se traduit par des fermetures des unités de production et des licenciements. Mais cela n'empêche pas le patron de Renault de toucher un salaire annuel de **12,7 millions**.

Caricature et données chiffrées dans Le Canard enchaîné du 20 février 2013 : GHOSN est prêt à baisser un peu son salaire si celui des ouvriers est bloqué.



MUTATIONS 2013.

La CAPN (Commission administrative paritaire nationale) des PLP se tiendra au Ministère les 12 et 13 mars 2013 pour le mouvement inter. Le soir des Commissions, nos adhérents seront directement informés par nos 6 Commissaires paritaires nationaux qui y siègent.

Depuis ce vendredi 22 février, les participants au mouvement reçoivent un SMS de la cellule de mobilité de la DGRH les informant du résultat prévisionnel de leur mutation ! **Nous continuons à dénoncer avec force cette pratique depuis 6 ans qu'elle existe** et ce pour de multiples raisons :

- le Ministère adresse ce résultat avant que les organisations syndicales ne soient réunies pour en discuter (Rappel : CAPN, les 12 et 13 mars). C'est se moquer du monde !
- La pratique du SMS est **totale ment inhumaine**. D'abord, pour ceux qui reçoivent une information comme quoi leur affectation est envisagée très loin de chez eux, ils se retrouvent totalement démunis face à l'absence d'informations complètes: pourquoi, comment, combien de points fallait-il pour entrer sur Bordeaux...??? Et ils vont passer 15 jours de plus à s'angoisser. Et pour ceux qui ont un résultat plus positif, un peu moins nombreux...ils vont aussi passer 15 jours dans l'angoisse que cela ne change pas ! **Nous sommes tenus d'écrire que ces résultats peuvent être modifiés AVANT et PENDANT la CAPN, suite à des erreurs !!!**
- L'an passé, dans notre académie, pour le mouvement intra du mois de juin, le rectorat avait abandonné cette pratique. Le changement était passé par là...Mais là voilà de retour, et le changement passé aux oubliettes...

Nous savons que beaucoup de collègues sont passés par une mutation qui les a éloignés de leur Région. Mais ce qui est plus grave aujourd'hui, c'est qu'avec les suppressions de postes dues au Bac Pro 3 ans, aux postes réservés pour les stagiaires et les Contractuels en CDI, les possibilités d'entrer sur l'Académie de Bordeaux sont infinitésimales. Ainsi, en enseignement général, difficile d'entrer avec moins de 500 points, soit le double de ce qu'il fallait il y a 5 ans !!!

Poitiers
Du 11 au 15
Février
2013

Congrès national de la FSU

<http://w3.fsu.fr/-Congres-Poiters-2013-.html>



Quelques résolutions sur l'enseignement professionnel (parmi des centaines d'autres à retrouver sur le site de la FSU)

- **Voies diversifiées :** « Tous les élèves doivent pouvoir poursuivre leurs études dans l'une des trois voies du lycée qui doit accueillir et faire réussir davantage d'élèves dans chacune d'elles. Il faut développer de réelles passerelles et des modules d'adaptation à tous les niveaux pour favoriser les réorientations et les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. L'offre de formation sous statut scolaire doit être diversifiée, définie nationalement et répartie également sur l'ensemble du territoire national, afin d'éviter toute orientation par défaut, et la mise en concurrence des établissements entre eux. Il faut d'urgence arrêter le démantèlement des voies technologique et professionnelle. Les réformes des 3 voies du lycée, contestées par les personnels, doivent être remises à plat... »

- **Bac pro 3 ans :** « Dans l'enseignement professionnel, le retour à un cycle de référence en quatre ans doit être une priorité afin de permettre à tous les élèves de réussir et de poursuivre leurs études. Tout élève doit pouvoir commencer, poursuivre et terminer sa formation professionnelle initiale sous statut scolaire par l'obtention du baccalauréat professionnel. De ce fait, la FSU s'oppose à un mixage des parcours sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage jusqu'au niveau IV... »

- **Apprentissage :** « Les dispositifs d'alternance et l'apprentissage ne sont pas des réponses pertinentes ni satisfaisantes : pour la FSU, un jeune de moins de 18 ans n'a pas sa place ailleurs qu'à l'École. C'est au sein du système scolaire que la difficulté scolaire doit être surmontée. Tout élève doit poursuivre sa formation initiale jusqu'à 18 ans, sous statut scolaire. Dans ce cadre, il ne saurait être question de formation initiale différée ni d'un traitement du décrochage scolaire hors de l'Education Nationale. C'est un droit au retour aux lycées qui doit être mis en place pour les jeunes décrocheurs, dans des structures d'accueil à effectifs très réduits. La FSU réaffirme son opposition au développement de l'apprentissage... »

- **CCF :** « Dans l'enseignement professionnel, depuis plusieurs années, la part du CCF (contrôle en cours de formation) n'a cessé d'augmenter pour se généraliser avec la réforme de la voie professionnelle. De fait, une grande partie des épreuves s'organise dans l'établissement, sans anonymat, avec des sujets proposés par l'enseignant de la classe. Le CCF arrive également dans le second degré général et technologique avec, notamment, l'évaluation des langues au baccalauréat. La FSU dénonce cette modalité d'évaluation qui entraîne la casse du caractère national des diplômes (des sujets maisons entraînant des diplômes maisons) mais aussi des niveaux d'exigence ou de réalisation diminués, ouvrant la porte à des possibles compromissions. De plus, par ce système, quasiment hors du contrôle de l'inspection pédagogique, l'organisation de l'examen repose sur les seuls enseignants. S'il peut parfois être utile de proposer des épreuves anticipées dans certaines disciplines, le CCF actuellement n'est pas la solution. La FSU demande une remise à plat des modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle... »

- **Décentralisation :** « Le pilotage de la carte des formations initiales et de l'orientation a été acté par le Premier Ministre dans une série d'engagements signée avec l'Association des Régions de France. L'État a cédé à la pression des Régions, sans souci de la concertation avec les organisations syndicales. Les conséquences sont graves pour la conception même de l'orientation scolaire et de la formation. La FSU est pour que le pilotage de la carte des formations professionnelles et technologiques reste, pour l'ensemble des ministères concernés, sous l'autorité de l'Etat. »

- **ASH :** « Les décrets de la loi d'orientation devront conforter les SEGPA et les EREA avec maintien d'enseignements préprofessionnels en classe de 4ème, afin de préparer les élèves qui les fréquentent à une formation professionnelle de niveau V. Toutes les disciplines doivent bénéficier de cours en petits groupes, avec l'enseignant de la classe, permettant la mise en œuvre d'autres pratiques pédagogiques propres à prévenir les difficultés et si nécessaire à y remédier... »

Ne me parlez plus du Lycée des Métiers !

Ce mois de février, Conseil d'Administration dans un LP de Bergerac. Question mise à l'ordre du jour, sans avoir eu d'ailleurs de documents préparatoires : **renouvellement du label « lycée des métiers »** !!! Pas besoin de vous faire un dessin : l'élu que je suis, adhérent au SNUEP, s'est autorisé à faire un bilan particulièrement précis des 10 années écoulées !

Petit retour en arrière. La labellisation Lycée des métiers date de 2002 dans cet établissement, autour d'un pôle, de surcroît, mal identifié :

- **disparition d'au moins 3 formations,**

- **200 élèves en moins,**

- **des postes d'enseignants supprimés** (le bac pro 3 ans est aussi passé par là), **ainsi que d'agents de service**... Ce qui signifie aussi des moyens financiers en moins, des inquiétudes énormes quant à l'avenir du lycée, des combats longs et incessants pour essayer de sauver les meubles ! Ah, j'allais oublier : la création avec le LDM d'une section par apprentissage qui nuira à terme à la section Bac Pro en initial dans la même spécialité...

L'idée au départ pouvait paraître bonne : identifier des établissements professionnels autour d'un pôle de formation. Mais à l'arrivée, combien de jeunes du Bergeracois, par exemple, iront suivre une formation en BP3 « Maintenance des Véhicules option Moto » à Périgueux (section auparavant implantée dans notre lycée) ? On connaît malheureusement la réponse, **ZERO** ! Par ailleurs, quand on demande à nos élèves de terminale s'ils comptent poursuivre en BTS, dans un lycée éloigné de 50 kilomètres de chez eux, ils disent NON parce que cela coûte trop cher. Voilà, Chers Collègues, la réalité de notre lycée des métiers. Que l'on ne m'en parle plus, SVP !

Jean-Luc, adhérent SNUEP

N.D.L.R : voilà ce qu'écrit notre organisation depuis longtemps à propos du LDM.

« Créé en 2001, sur l'idée de l'identification professionnelle (Automobile, Bâtiment, Énergétique, Tertiaire...), le concept est étendu aux lycées « polytechniques » pour imposer son cahier des charges à tous les lycées, et notamment le mixage des publics : scolaires, apprenti-es, adultes en formation continue, au sein d'un même établissement voire d'une même « classe ». C'est l'outil idéal de la mise en place de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie puisque qu'il prend aussi en charge la VAE. Les compétences tendent à remplacer les diplômes et les voies de formation perdent leurs spécificités, toujours au détriment des formations sous statut scolaire... Contrairement à d'autres organisations syndicales favorables à ce concept, le SNUEP-FSU s'est toujours opposé au lycée des métiers. Son analyse devait être la bonne, puisque la réalité semble lui donner raison ! »

Dégradation des conditions de travail des enseignants

La FAS (Fédération des autonomes de solidarité) révèle que 5 460 dossiers de « *protection juridique professionnelle ont été ouverts* » entre septembre 2011 et août 2012, « *contre 5 052 dossiers en 2010-2011* ». Cette augmentation, de l'ordre de 8 %, est essentiellement due à des incivilités (+16 %), explique Roger Crucq, président de la FAS. En revanche, les Autonomes notent « *une hausse sensible des conflits avec la hiérarchie* » dans les dossiers reçus. Il s'agit la plupart du temps de harcèlement moral (29 % des cas en 2010-2011 contre 32,33 % en 2011-2012), mais aussi de « *conflits prud'homaux* », liés à l'augmentation des contrats de droit privés dans l'Éducation nationale, ou de simples remarques du chef d'établissement sur le travail d'un enseignant se transformant en incivilités.

NE JAMAIS BAISSER LES BRAS

➡ Une de nos collègues vous faisait état, la semaine passée, d'une page du site web de son lycée qui renvoyait, pour poursuite d'études, à un BTS par alternance dans un autre lycée, sachant que ce dernier possédait ce BTS en formation initiale. Ce vendredi, elle vient de nous faire part que ce lien a été retiré sur le site de son lycée. Chapeau et merci à elle pour son engagement au service de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

➡ De même, nous vous parlions dans le même bulletin, de la décision d'un CA, d'octroyer un repas Mac Do et un Coca aux élèves d'une classe s'ils mettaient fin à leur absentéisme. Devant la levée de boucliers, et en particulier celle des collègues et des élèves des autres classes, le Chef d'établissement a décidé de faire machine arrière.

Titularisation des enseignants stagiaires : un obstacle bientôt levé

Depuis 2010, les textes réglementaires actuels imposent aux lauréats des concours enseignants de détenir des certifications en langue vivante (CLEs) et en informatique (C2i) qui ne leur ont pas été nécessairement délivrées au cours de leur formation, et qui nécessitent des étudiants un investissement financier important.

Alerté par la FSU, le ministère de l'éducation nationale reconnaît que cette obligation met en difficulté environ un quart des stagiaires actuels, en raison de l'inexistence d'une offre de formation organisée par le ministère de l'éducation nationale.

La FSU avait demandé que cette situation ne soit pas le prétexte de refus de titularisation. Le ministère répond à cette exigence et annonce l'élaboration d'un décret devant lever cette obligation pour la titularisation et organisant formation et certification dans les trois premières années d'exercice. Le financement sera assuré en totalité par l'institution.

Pour l'avenir, c'est au sein des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) que le ministère entend assurer la formation relative à ces compétences.

La FSU et ses syndicats se félicitent de l'élaboration d'une réponse apportée à la situation angoissante vécue par des milliers de stagiaires et suivra avec vigilance sa mise en œuvre et d'abandonner ce projet !

D'après les premiers résultats des sessions 2013 du CAPLP, le nombre de candidats admissibles est inférieur à celui des postes offerts dans certaines disciplines.

Au CAPLP où au total 1 601 postes étaient offerts au concours externe, soit 244 de plus qu'en 2012, les résultats d'admissibilité sont inquiétants. Toutes les places ne seront pas toutes pourvues comme par exemple en génie civil option construction réalisation d'ouvrages, où seulement 29 personnes sont admissibles pour 40 places, ou encore en génie civil option équipement technique-énergie, où il y a seulement 32 admissibles pour 40 places : c'est déjà au minimum 19 places perdues !

De plus, dans de nombreuses disciplines le taux d'admissibles par rapport aux places est inférieur à deux, ce qui est très faible comparé aux résultats des années précédentes et entraînera un nombre d'admis inférieur aux places proposées. Les disciplines les plus touchées sont celles du secteur industriel et de l'enseignement général. C'est notamment le cas des lettres- histoire géographie avec 367 admissibles pour 295 postes offerts, de l'espagnol avec 31 admissibles pour 40 postes et des mathématiques-sciences physiques et chimiques avec 464 admissibles pour 280 postes. Seuls le tertiaire et l'hôtellerie conservent des taux d'admissibilité supérieurs à deux.